

Du Vingt six janvier — au mil huit cent soixante-dix-huit, à dix heures

ACTE DE MARIAGE de Mathieu Hippolyte Karamus Audiffren

Agé de vingt six ans, né à Saint Nazaire — département du var le seize du mois de janvier mil huit cent cinquante deux profession de cultivateur domicilié à La Gard — département du var fils majeur de Jean Joseph Karamus Audiffren — né à Saint Nazaire — département d'Alger profession de cultivateur domicilié à La Gard — département d'Alger et de Mathieu Hippolyte Karamus Audiffren — né à Saint Nazaire — département d'Alger son père — domicilié à Coules (var) le père et la mère et présents et consentants d'une part.

Et de Apollonie Eugénie Audibert

Agée de vingt un ans, née à La Crau — département du var le dix sept du mois de Novembre mil huit cent cinquante six profession d'aucune domiciliée à La Gard — département du var fille majeure de Louis August Audibert — né à La Gard — département du var profession de cultivateur domicilié à La Gard — département du var et de Catherine Fabre — née à Gassu — département d'Alger son père — domicilié à La Gard (var) le père et la mère et présents et consentants d'autre part.

Les actes préliminaires sont : 1° La publication de mariage faite par nous sans opposition au Communiqué d'Etat, et vingt janvier. Ail huit cent soixante dix huit. Publiées affichées pendant la durée voulue par la loi.

2° N° l'extraît de l'acte de naissance du futur époux. 3° N° l'extraît de l'acte de naissance de la future épouse.



Et de même suite, sur notes interpellation, conformément à l'article 75 du Code civil, modifié par la loi du 18 juillet 1856. Les futurs époux, et la personne qui est autorisée à le faire.

Je soussigné, Maire de La Gard, déclare qu'il a été fait de contrat de mariage, à la date du mil huit cent soixante dix huit, par devant M. notaire à

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Apollonie Eugénie Audibert et l'autre Mathieu Hippolyte Karamus Audiffren.

Le tout en présence de Honni Marie Dolézie domicilié à La Gard — département d'Alger — âge de vingt six ans, profession d. cultivateur cousin germain du futur époux.

De Joseph François Lardier domicilié à Saint Nazaire — département d'Alger — âge de cinquante deux ans, profession d. cultivateur cousin germain du futur époux.

De César Audiffren domicilié à La Gard — département du var — âge de vingt deux ans, profession d. cultivateur cousin germain du futur époux.

Et de Joseph Dolézie domicilié à La Gard — département du var — âge de vingt quatre ans, profession d. cultivateur cousin germain du futur époux.

Après quoi, moi Jean Joseph Raymond adjoint délégué par le Maire de La Gard.

faisant fonctions d'Officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par les quatre témoins susnommés, par les autres parties, ayant déclaré et le savoir de ce faire, par nous reconnue, et approuvant des huit mots sus énoncés.

Dolézie Marie Lardier Audiffren Raymond Dolézie Raymond Raymond

et le tout en forme de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.